

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE
BUCHILLON DU MARDI 19 MARS 2019 PRESIDEE PAR M. ANDREIA
UFFER, PRESIDENT.

Lieu : Maison de commune de Buchillon

ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal du 4 décembre 2018
4. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal
5. Communications du Président
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis N°1/2019 relatif au remplacement de la conduite d'eau potable secteur
« Sous-les-Vignes », demande d'un crédit de CHF 220'000.-
 Rapport de la Commission des finances
 Rapport de la Commission ad hoc
8. Nomination d'un membre à la Commission des finances
9. Nomination d'un délégué suppléant à la PRM
10. Nomination d'un membre suppléant à la commission de recours en matière de
taxes et impôts
11. Divers et propositions individuelles

1. Appel

L'appel relève : 19 présents, 20 avec le Président.

Sont excusés : M. Martin Bucher, M. Daniel Calabrese, M. François Gabella,
M. Geoffroy Ganshof, Mme Michèle Morand, M. Julien Vulliet et M. Shai Sorek

Absent : M. Robert Rohrbach

2. Acceptation de l'ordre du jour

M. Andreia Uffer : Modification de l'ordre du jour avec l'ajout d'un nouveau point,
la nomination d'un membre suppléant à la Commission de recours en matière de taxes

et impôts, suite à la démission de M. Stolt.

Acceptation avec l'amendement de l'ordre du jour à l'unanimité.

3. Acceptation du procès-verbal du 4 décembre 2019

M. Jean Gnägi : En page 7, je n'ai pas dit « où l'on ne peut amener plus de deux branches par an » mais « où l'on ne peut amener plus de deux fois par année ».

M. Beat Schmied : En page 4, le nom de M. Calabrese est mal orthographié.

M. Jean-Pierre Mitard : En page 6, il faut modifier la phrase avec « des honoraires qui sont plus importants la première année ».

Acceptation du procès-verbal ainsi corrigé par 18 oui et une abstention.

4. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal

M. Louis de Montpellier est assermenté.

5. Communication du Président

Lecture de la lettre de départ de M. Peter Stolt du Conseil communal.

Lecture de la lettre M. Shai Sorek pour s'excuser de son absence ce soir et qui manifeste son intérêt pour siéger au sein de la Commission des finances.

M. Andreia Uffer : Donc s'il n'y a pas d'autre volontaire à la Commission des finances, je proposerai M. Sorek selon sa demande au point 8 du présent ordre du jour.

Comme déjà communiqué le 4 décembre 2018, j'avais alors reçu une pétition quelques minutes avant de débiter cette séance du Conseil communal. Elle avait pour objet la présentation des candidats lors des élections communales. Le Bureau du Conseil a pris connaissance de cette pétition. Concernant indubitablement une attribution de la Municipalité, elle lui a été transmise sans délai, conformément à notre règlement. La Municipalité a répondu en bonne et due forme en date du 9

janvier 2019. Le Conseil Communal a la possibilité, selon son règlement, de demander à la Municipalité de l'informer des suites données à cette pétition. Dans ce cadre, il me semble logique que je vous la lise.

Lecture de la pétition du 4 décembre 2018 de M. Kyril Gossweiler.

M. Andreia Uffer : Petite précision, cette pétition avait été déposée 5 minutes avant la séance du 4 décembre 2018. Pour des raisons évidentes et en accord avec le Bureau du Conseil, nous ne lisons pas les pétitions déposées avant le début d'une séance du Conseil communal. Elles sont néanmoins lues attentivement par le bureau. Nous faisons ce qui est demandé par le règlement ; nous les transmettons à la Municipalité ou à l'autorité compétente pour les traiter. Pour ce qui concerne le Bureau du Conseil, l'affaire est close. Si vous avez des questions sur ce sujet, il sera possible de le faire au point 11 de l'ordre du jour.

Une sortie du Conseil Communal prévue pour fin septembre ou début octobre, hors des vacances scolaires. J'ai fait une demande pour visiter le barrage d'Emosson en Valais. Je vous communiquerai la date et leur réponse prochainement.

6. Communications de la Municipalité

M. Robert Arn : M. de Preux vous prie de l'excuser mais il devait se rendre à un match du LHC vu qu'il s'agit des *play-off*.

J'ai plusieurs communications à vous faire sur les différents projets de la Municipalité. Depuis plusieurs mois, il y a un chantier ouvert autour de la vieille fontaine, que nous avons l'intention de remettre en valeur. En dégagant autour de la fontaine nous nous sommes aperçu que celle-ci était noyée dans l'eau. Il y a une déficience de captage, ce qui crée une fuite d'eau qui s'écoule en direction du lac. Nous allons refaire ce captage. Une entreprise va prochainement le remonter petit à petit, cela afin que l'eau ne puisse plus s'échapper. Le mandat a été attribué après des appels d'offres. D'ici un mois les travaux devraient démarrer.

J'ai des commentaires concernant le dicastère de M. de Preux. Le projet Luna prévoyait environ 100m² de panneaux photovoltaïques sur un couvert placé derrière la ferme, avec au-dessous 5 places de parc.

La topographie du lieu empêche de mettre ce couvert à cet endroit. Il a donc été

décidé de les placer sur la rampe d'accès au garage. C'est une idée intéressante, ayant deux avantages : cela évitera le trop plein d'eau de pluie à l'intérieur du garage et cela aura également un effet anti-bruit pour les habitants du Luna. Par contre il a fallu trouver une solution pour que les panneaux soient efficaces : ils seront posés en échelons. La conséquence est que l'on dépasse de 20 cm la hauteur autorisée, impliquant de ce fait une mise à l'enquête. Ce sera fait d'ici un mois.

Concernant nos locations, les premiers appartements ont été terminés dès le 1er octobre 2018 et la deuxième série le 1er novembre 2018. L'état locatif actuel indique qu'il reste encore un appartement de libre.

Notre projet Luna contient une très belle salle communale, laquelle peut accueillir jusqu'à 60 personnes. Désormais on aimerait qu'elle soit utilisée. M. Gnägi est très actif dans cette démarche, et suggère la création d'une association. Il y aura un appel à candidature dans la prochaine gazette afin de savoir qui pourrait être intéressé à utiliser cette salle. Les candidats pourront s'annoncer au greffe. Ensuite ils seront convoqués et nous verrons alors comment nous organiser. Nous pourrions alors également discuter de la proposition de M. Gnägi concernant la création d'une association.

Pour les extérieurs du quartier Luna, on constate que le projet a pris du retard et aurait dû être complètement achevé en automne dernier. Pour le jardin on a donc aussi pris du retard et l'ensemencement se fera dans les prochains mois. On a constaté que la qualité de la terre végétale n'était pas bonne, donc nous allons faire ce que l'on appelle un amendement de cette terre puis ensemercer le gazon. Il y aura aussi l'achèvement du revêtement piétonnier. Pour le moment il s'agit de bitume foncé mais il y aura par-dessus un pseudo bitume beige, ce qui en changera considérablement l'aspect. Pour terminer je vous annonce l'inauguration du Luna le vendredi 30 août 2019.

M. Max Giarré : Nous avons parlé d'une éventuelle restructuration de la déchèterie mais après avoir visité d'autres communes à ce sujet, la nôtre s'avère performante sur plusieurs points. Il y a en revanche deux points sur lesquels nous devons nous améliorer, les déchets verts et les encombrants. Pour les déchets verts il y a un problème de coût, de quantité et de désordre lors de la dépose. Dans l'immédiat il faut limiter les heures d'accès pour les grandes branches, avec un accès uniquement le mercredi après-midi et les samedis matin. Il y aura également de la surveillance et d'autres ajustements à venir. Pour les déchets encombrants, nous avons analysé la situation avec l'entreprise Valorsa. En comparaison avec d'autres communes semblables à la nôtre, la moyenne est de 20 à 30kg par habitant et à Buchillon en nous sommes à 60 kg. Il y a un problème de tri sur ce poste et nous allons prendre des mesures concernant les utilisateurs, comme de leur donner des informations, de

faire plus de contrôles. La société Valorsa nous enverra des ambassadeurs avec un stand afin d'informer les utilisateurs.

M. Pierre-Frédéric Guex : J'ai 3 annonces à vous faire. Concernant le stationnement sur la route de Chanivaz, la réponse à la demande de la possibilité de se parquer sur les trottoirs est négative par rapport aux normes de sécurité.

Pour la STEP intercommunale, les 9 représentants concernés et 2 suppléants se sont réunis le 20 novembre 2018 à Aubonne afin de constituer le nouveau comité politique COPOL pour le projet de la STEP régionale. Les municipalités de Buchillon et de St-Prex ont délégué à M. Charles Viquerat, municipal à Etoy, la tâche de les représenter. Lors de cette séance M. Viquerat reprendra la présidence de M. Daniel Barbezat, Syndic de Saubraz, qui souhaitait se retirer.

Concernant, le port de la « Plage des Pêcheurs » avec le projet de désensablement et de modifications, nous avons mandaté un ingénieur qui a fait des mesures bathymétriques, c'est à dire un profil de la profondeur dans l'axe de la jetée actuelle, lequel a été faite par MM. Bolomey et Egger. Avec cette étude nous saurons jusqu'où aller pour faire en sorte que le sable ne contourne plus la digue et aille sur la plage, afin d'éviter des coûts récurrents.

7. Préavis N°1/2019 relatif au remplacement de la conduite d'eau potable secteur « Sous-les-Vignes », demande de crédit de CHF 220'000.-

M. Antoine de Rham rapporte pour la Commission des finances.

Mme Annabel Pulcrano rapporte pour la Commission ad hoc.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

M. Dominique Pioletti : On a mentionné des problèmes d'eau autour de la fontaine, n'est-ce pas lié à des canalisations défectueuses ?

M. Robert Arn : Non.

Plus personne ne prend la parole, le Président clôt la discussion.

Le Conseil communal de Buchillon:

- vu le préavis municipal N°1/2019 relatif au remplacement de la conduite d'eau potable secteur « Sous-les-Vignes », demande de crédit de CHF 220'000.-

- ouï le rapport de la Commission des finances
- ouï le rapport de la Commission ad hoc
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à mainlevée et à l'unanimité par 19 oui, pas d'avis contraire ni d'abstention :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux relatifs au remplacement de la conduite d'eau potable pour le secteur « Sous-les-Vignes » ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 220'000.- pour réaliser ces travaux ;
3. d'autoriser la Municipalité à participer à l'adjudication des mandats jusqu'à concurrence du montant annoncé ;
4. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement au moyen de la trésorerie courante ou auprès d'un établissement bancaire ;
5. d'amortir cette dépense en prélevant sur le fonds de réserve affecté au service des eaux : Compte N°9280.1 « Fonds de réserve du service des eaux ». Réserve au 31.12.2018 : CHF 340'262.-, tout en sachant que cette réserve a été augmentée d'environ CHF 50'000.- annuellement durant ces 3 dernières années.

8. Nomination d'un conseiller communal à la Commission des finances

M. Gian Dorta : Je propose Mme Mirante pour la commission.

Mme Cristina Mirante accepte la proposition.

Mme Cristina Mirante est élue tacitement à la Commission des finances.

9. Nomination d'un délégué suppléant à la PRM

M. Raymond Chatelan : Je propose M. Terry.

M. Raymond Terry se porte candidat.

M. Raymond Terry est élu tacitement à la PRM

10. Nomination d'un membre suppléant à la Commission de recours en matière de taxes et impôts

M. François Bolomey se porte candidat.

M. François Bolomey est élu tacitement à la Commission de recours en matière de taxes et impôts.

11. Divers et propositions individuelles

Mme Anna Buzzi : Je suis étonnée par le nombre de 60 kg de déchets par habitant.

M. Max Giarré : C'est l'entreprise Valorsa qui fournit ces informations. Nous sommes actuellement effectivement à 60kg. Certaines choses pourraient être placées dans les sacs mais sont mis dans la benne alors qu'elles n'ont rien à y faire. Il y a certainement un tiers de trop de ce qu'on jette qui ne va pas au bon endroit. Cela permettrait de faire aussi baisser les coûts et d'augmenter la part de ce qu'on reçoit en retour via la taxe sur les sacs.

Mme Anna Buzzi : Je trouve le projet Luna merveilleux dans son ensemble, mais les poubelles donnant sur la « Route des Deux Communes » ne sont vraiment pas esthétiques. Il y a un enclos en bois proche de chez la coiffeuse, ne pourrions-nous pas faire quelque chose de similaire ?

M. Robert Arn : C'est déjà commandé et ce sera fait de la même façon que pour cacher les infrastructures techniques.

M. Raymond Chatelan : J'ai constaté que des habitants d'Etoy-Sud viennent régulièrement déposer leurs poubelles chez nous.

M. Max Giarré : Effectivement, mais nous ne pouvons pas surveiller tout le monde. Il faut savoir que quand on dépose du carton ou du verre, ainsi que la plupart des choses que l'on peut recycler, on perçoit de l'argent en retour. C'est donc moins pénalisant que le dépôt des déchets encombrants. La seule manière de contrôler ce serait de mettre en place le système à carte, mais on ne veut pas tout rigidifier.

M. Raymond Chatelan : Les employés de la commune ont autre chose à faire. Pas

que des déchets recyclables y sont déposés, on pourrait même appeler cela du dépôt sauvage d'ordures. A une occasion, une camionnette a déversé tout son contenu dans la benne qui était presque vide, ce cas de figure arrive fréquemment. Donc s'il y a des travaux conséquents dans une propriété, où qu'elle soit, je ne trouve pas juste de venir surcharger notre déchetterie. L'entreprise qui a mené ces travaux pour le client encaisse probablement le débarrasage, mais à Lavigny. Il faut donc vraiment limiter les heures d'ouverture.

M. Max Giarré : Les autres communes limitent également les heures d'ouvertures de leur déchetterie et intensifient les contrôles.

M. Robert Arn : Il faut excuser les gens qui déposent à l'entrée car au fil des années, chaque fois qu'on déblaye et y dépose les branches, cela enlève une petite couche de terre. Il en résulte à présent, concernant le casier à branches, un trou d'environ 70cm de profondeur. Certains conducteurs de véhicules craignent ainsi de reculer pour y décharger. Ce trou sera comblé avec du tout-venant, afin qu'il soit possible à l'avenir de reculer jusqu'au fond.

M. Raymond Chatelan : Pour des véhicules de taille conséquente, se rendre au fond du casier à branches est déjà possible, mais il faut le vouloir. Si vous recherchez du gravier pour remblayer ce trou, j'aimerais relater que depuis le 3 septembre 2018, sur la parcelle 257, soit vers l'ancien parc des biches, des gravas ont été entassés. La Municipalité nous avait annoncé que cette décharge illicite serait évacuée avant le 14 décembre 2018. Il me semble que cela n'a pas évolué. Ce serait l'occasion de combler ce trou avec ces gravas.

M. Robert Arn : Ce n'est pas une mauvaise idée. L'affaire est en main privée. Cette décharge illicite a fait l'objet d'une dénonciation auprès de la Préfecture, avec une sévère sanction et l'obligation de remettre en état. C'est une affaire très lourde. Effectivement ces gravas de qualité pourraient convenir à combler ce trou.

M. Lawrence Breitling : Les kilos en trop concernant les déchets encombrants se trouvent dans la grande benne située à droite ?

M. Max Giarré : Oui, il s'agit de la benne munie d'une rampe.

M. Lawrence Breitling : Donc cela fait plusieurs années que nous avons ces 60 kg en trop ?

M. Max Giarré : J'ai analysé la situation sur les 3 dernières années, ce que l'on

constate c'est que c'est crescendo. Avant on avait 48kg et maintenant nous en sommes à 60 kg.

M. Lawrence Breitling : Ne pourrait-on pas contacter une association comme l'Armée du Salut, afin de désencombrer certains objets volumineux comme des meubles ?

M. Max Giarré : Le problème ce n'est pas de trouver un moyen de recycler ces déchets encombrants, c'est de les diminuer en les plaçant ailleurs que dans cette benne. Malheureusement certaines choses qui s'y trouvent n'ont rien à y faire.

M. Beat Schmied : Les 60 kg c'est par mois ou par année ?

M. Max Giarré : Par année et habitant.

M. Beat Schmied : Donc si tout le monde décide de changer de canapé cette année, cela serait déjà atteint pour 2019 ?

M. Max Giarré : On a émis l'hypothèse avec la directrice de Valorsa que la commune de Buchillon consommait et jetait plus que d'autres communes de taille comparable.

M. Antoine de Rham : A une occasion, deux camionnettes provenant des « Grands-Bois » ont déposé leurs déchets à la déchetterie, ce qui en représentait beaucoup. J'étais étonné qu'ils puissent amener cela à la déchetterie.

M. Max Giarré : Nous n'avons pas de réglementation sur les limitations de volume de déchets. Ce sont des cas rares. On peut toutefois se demander si on ne devrait pas changer le règlement.

M. Antoine de Rham : Oui, mais c'est absurde. Si je rénove ma maison et que j'ai 10 m³ de béton à évacuer, je ne vais pas m'en débarrasser à la déchetterie de la commune, cela n'est pas normal. Il faudrait changer le règlement rapidement.

M. Max Giarré : Oui, avec la mention de quantité raisonnable.

M. Louis de Montpellier : Le restaurant des « Grands-Bois » est un commerce et non un privé, comment cela est-il possible ?

M. Max Giarré : A priori ils peuvent utiliser la déchetterie aussi. S'il s'avère qu'une

société en particulier génère une grande quantité de déchets, il faudrait alors intervenir. Dans ce cas, ce n'était pas leur activité commerciale qui a produit des déchets.

M. Beat Schmied : J'ai une société dont le siège est à Buchillon ainsi que des bureaux à Aubonne. Je reçois une facture de Buchillon et une d'Aubonne pour les déchets de la société et par employé. Il faut donc annoncer combien de personnes y travaillent. A Buchillon je paye un forfait. A Aubonne en revanche, je paye par mètre cube.

M. Jean Gnägi : Je reste sur ma faim avec ce que l'on propose. J'ai relevé maintes fois que la benne à gazon était trop petite et que l'on payait beaucoup trop de frais de transport. Il faudrait faire une analyse complète du problème de la gestion des déchets, également en ce qui concerne nos déchets ménagers. Nous serons d'ailleurs bientôt une des dernières communes à ne pas avoir de *Molok*. Ces containers enterrés coûtent beaucoup moins chers et permettent de soulever en une fois un gros volume et sans gêne d'odeur. Il faut une étude plus approfondie que ce que l'on nous a proposé ce soir.

M. Robert Arn : Ce que nous avons proposé ce soir n'est pas une étude. On a simplement dû prendre des mesures d'urgence vis-à-vis de ce qui se passe à la déchetterie. Nous avons reçu la visite de la directrice de Valorsa, qui nous informé qu'il y avait un problème à Buchillon. Celui des déchets encombrants de moins de 60cm qui devraient se trouver dans les sacs blancs taxés, qui en réalité finissent dans la grande benne. Le mandat de Valorsa n'est pas fini et M. Max Giarré va reprendre ce dossier. De façon préliminaire, on a trouvé ces solutions. La benne des déchets verts se remplit effectivement trop vite, ce qui nous coûte très cher. Pour les entreprises il faudra trouver, par exemple, des moyens de livraison directe à Lavigny. La mesure immédiate est la restriction des horaires d'ouverture de la déchetterie.

M. Jean Gnägi : Non, je ne suis pas satisfait. On a soulevé ce problème à maintes reprises. En Commission de gestion on a reçu des délais. On reprendra cela si mes collègues sont d'accord, afin de revoir tous les délais fixés pour qu'il se passe quelque chose de plus sérieux que de restreindre les horaires d'ouverture. Il faudrait mieux s'organiser afin que cela coûte moins cher et que les habitants du village puissent jeter leurs déchets. Je suis intervenu sur le précédent PV pour pas que l'on dise que je suis tombé dans la caricature. Donc, il faut restreindre les horaires d'ouverture mais de façon à ce que l'on puisse encore déposer nos déchets plus qu'à certains moments précis de la semaine.

M. Max Giarré : Au niveau de la Commission de gestion, il a été adressé une analyse sur le pollueur-payeur etc... Aujourd'hui, il y a une analyse sur les différents coûts et la conclusion pour répondre à la question de la Commission de gestion est de réduire les coûts des déchets verts. Cela passe donc par une limitation de la prestation. Cela n'empêche pas du tout les gens d'amener leurs déchets verts et permet d'éviter les abus. Je n'entre pas dans les détails ce soir, mais il est prévu de faire un aménagement pour le gazon spécifiquement.

M. Andreia Uffer : S'il y a une insatisfaction qui persiste au sujet d'une question posée en séance de Conseil, vous avez la possibilité de déposer un postulat ayant pour but que la Municipalité en fasse un rapport.

Mme Nathalie Matthey-de-l'Endroit : Une remarque sur la déchetterie verte. Il y a beaucoup de gens qui l'utilisent et qui ne sont pas habitants de Buchillon. Certaines plaques d'immatriculation ne proviennent pas du Canton de Vaud. Comme il n'y a personne pour surveiller c'est difficile à gérer.

M. Max Giarré : C'est pour cela que nous devons diminuer les heures d'ouverture. Les déchets verts représentent 25% de l'ensemble des coûts de la déchetterie.

M. Antoine de Rham : Le noyer à côté du Luna, qui a pourtant été protégé durant tout le chantier, a été taillé jusqu'à 3m50. Je suis abasourdi par ce qui s'est passé et j'espère que cela ne vas pas se répéter sur toute la commune.

M. Robert Arn : Nous en sommes également affectés. Il s'agit d'une initiative et d'une incompréhension de notre service technique.

M. Raymond Chatelan : Je veux expliquer à M. Jean Gnägi qu'une benne à gazon beaucoup plus grosse nécessite un véhicule plus grand, ce qui coûtera plus cher en frais de déplacement.

M. François Bolomey : Plusieurs personnes s'inquiètent du son de la cloche du collègue.

M. Robert Arn : La cloche fait tomber les plafonds de l'ancien collège. Cela sera remis en ordre par un spécialiste, afin que les vibrations ne se transmettent plus dans la structure du bâtiment. Par soucis sécurité, la cloche a été arrêtée temporairement.

M. Jean Gnägi : Où se trouve la source de la fontaine de la Môlez ?

M. Robert Arn : On ne sait pas exactement. La Môlaz est un petit vallon qui est dû à la source. Cette dernière doit être entre la fontaine et la maison qui est derrière. J'espère qu'elle ne se trouve pas sous celle-ci. On a prévu dans le devis de remonter sur une quinzaine de mètres.

M. Jean Gnägi : Je me souviens des péripéties pour réparer le captage de la fontaine du village. Après des dépenses de plusieurs dizaines de milliers de francs, il avait été conclu de la brancher sur le réseau d'eau. Si la source est sur le coteau ça peut aller. Si on ne sait pas où elle est, ne vaudrait-il pas mieux la raccorder au réseau d'eau ?

M. Robert Arn : Je ne suis pas d'accord. L'eau jaillit naturellement à cet endroit, on ne peut pas la perdre. Le devis est inférieur à CHF 15'000.-. La source doit être toute proche, le vallon s'étant fait par la source.

M. Jean Gnägi : Bien sûr. Dans l'affaire que je mentionne les coûts étaient similaires au départ, ensuite nous sommes arrivés à une dépense de CHF 150'000.-, pour ne pas avoir d'eau.

M. Robert Arn : Nous n'arriverons jamais à ce montant, je m'y engage.

M. Antoine de Rham : La fameuse source d'Etoy a été captée mais elle se perd quelque part, sous le bâtiment de l'ancien magasin Casino. On ne pourrait pas retrouver cette eau ?

M. Robert Arn : La source nous la possédons toujours, mais le tracé de la canalisation n'est pas protégé par une servitude. A l'époque en zone agricole, cela ne posait pas de problème. Après la construction, nous n'avons pas pu faire valoir nos droits. Concernant la conduite d'adduction « Sous-les-Vignes », cela a pu être fait.

M. Beat Schmied : Cela ne peut pas coûter plus de CHF 20'000.- car il n'y a pas eu de préavis.

M. Raymond Chatelan : Est-ce que des sorties de secours sont prévues pour la salle de la ferme ?

M. Robert Arn : Toutes ces questions de sécurité ont été révisées par l'ECA, laquelle est très pointilleuse. Un étage à descendre avec un escalier large et un panneau indicateur suffisent à l'ECA en termes de sécurité.

M. Raymond Chatelan : Si l'ECA a donné son accord, alors tant mieux...

M. Beat Schmied : L'escalier suffit jusqu'à 75 personnes, pas en dessus.

M. Jean Gnägi : Une demande pour le Bureau du Conseil. Il serait opportun de connaître le rapporteur, ou un de ses membres, des commissions ad hoc dans la convocation, tel que le prévoit notre règlement.

M. Andreia Uffer : Je ne peux pas informer le Conseil communal sur le rapporteur, car c'est la commission ad hoc elle-même qui se constitue. Par retour de courrier on pourrait demander sa constitution et en informer ainsi le Conseil communal. Ou alors on pourrait indiquer directement la constitution de la commission ad hoc dans la convocation.

Mme Cristina Mirante : J'ai organisé un repas de l'ASSAGIE au restaurant l'Accent avec environ 25 personnes. La quasi-totalité des participants n'a pas trouvé la signalisation d'entrée du parking.

M. Robert Arn : Nous sommes conscients de ce problème. Quand a eu lieu ce repas ?

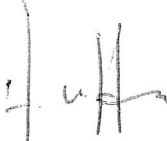
Mme Cristina Mirante : Fin janvier.

M. Robert Arn : La signalisation a évolué depuis lors. Il y a désormais un panneau indicateur de parking couvert côté nord de la « Route des Deux Communes ». Quand on arrive au niveau de la rampe il y a un grand panneau P. Un bandeau en haut va venir s'ajouter avec la mention gratuit 1h30 puis CHF 1.- par heure.

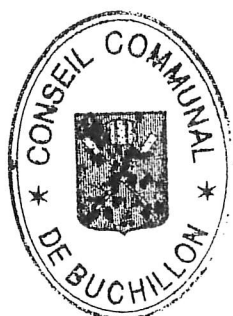
M. Andreia Uffer : La prochaine séance aura lieu le 25 juin 2019. Nous aurons notamment la nomination des différentes commissions à l'ordre du jour.

La séance se termine à 21h21.

Le Président



M. Andreia Uffer



La Secrétaire



Mme Sandra Breitling